

ASCO - PSV
ASSOCIATION DES CONTRIBUABLES
DE PUY ST VINCENT
Place des Prés - 05290 PUY ST VINCENT

Monsieur le maire de Puy Saint Vincent
Mairie
05290 Puy Saint Vincent

Puy Saint Vincent le 14 octobre 2020

Copie : Mmes et MM les conseillers municipaux

Objet : projet de salle multiactivités

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, l'ASCOPSV suit avec attention le projet de salle multiactivités porté par l'équipe municipale précédente et reprise à son compte par l'équipe nouvellement élue au printemps dernier. Nous avons eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises, et encore à l'occasion de notre dernière Assemblée Générale le 2 août 2020, sur les risques très importants que font peser ce projet sur l'équilibre des finances communales dans les années à venir. Nous avons d'ailleurs missionné un cabinet d'experts en 2019, dont les conclusions ont été portées à la connaissance de tous et débattues lors de notre AG 2019. Nous avons compris de nos différents échanges, ainsi que lors des débats de la dernière campagne électorale, que vous souhaitiez revoir la configuration de ce projet pour le rendre moins risqué et ramener l'enveloppe financière à un coût supportable pour la commune.

C'est donc avec un grand étonnement que nous avons pris connaissance des débats tenus lors du dernier Conseil municipal du 28 septembre 2020 sur ce sujet.

Je tiens à souligner au préalable que les informations dont nous disposons sont issues des notes prises par un de nos adhérents qui a assisté aux débats à ma demande ainsi que de l'extrait du registre des délibérations du conseil mis à disposition du public. Le compte-rendu de ce conseil figurant sur le site internet de la mairie n'est pas un : il s'agit d'un simple relevé de décisions ne fournissant aucun élément factuel sur les sujets abordés ni aucun compte-rendu de débats. Il s'agit là d'une rupture très regrettable des pratiques anciennes appliquées jusqu'au conseil municipal précédent.

Si, de fait, le CGCT n'exige pas que le compte-rendu retrace l'intégralité des débats, les extraits du compte-rendu doivent être constitués par les points essentiels du procès-verbal de la séance et leur rédaction doit permettre aux administrés de saisir le sens réel et la portée des délibérations prises, et notamment de savoir si ces délibérations sont susceptibles de leur faire grief. Nous sommes forcés de constater que le compte-rendu du dernier conseil ne respecte absolument pas ces recommandations et qu'il passe totalement sous silence les débats et les conséquences des délibérations prises (montant et conditions des emprunts, autofinancement, etc.).

Loin d'être revu et modifié pour être moins risqué, le projet présenté au dernier conseil municipal aggrave considérablement les risques financiers pris par la commune. Nous attirons votre attention, ainsi que celle des personnes en copie de cette lettre sur les points suivants :

- Dimensionnement et finalité du projet

Le projet que vous avez présenté au conseil est finalement inchangé par rapport au dernier projet connu avant les élections, alors même que vous aviez laissé supposer au cours de votre campagne qu'il devait être revu à la fois dans sa finalité et dans sa taille.

Je vous rappelle que l'ASCOPSV avait émis les plus vives réserves sur l'intérêt pour la station de Puy Saint Vincent de se doter d'un équipement comprenant par exemple une patinoire synthétique indoor ou des blocs d'escalade. Quant à la salle de spectacle, nous avons déjà évoqué le fait qu'un usage réduit à quelques spectacles, quelques réunions et quelques locations à des particuliers par an, ne constituent en rien un facteur d'attractivité pour une station de montagne. L'ensemble des équipements apparaissent donc à ce stade d'un intérêt très limité pour les clients. Nous pensons qu'il serait judicieux d'étudier d'autres possibilités d'usage plus en phase avec les attentes des clientèles potentielles.

- Coût du projet

Cet espace multiactivités voit son coût dangereusement dériver. Il est en effet passé successivement de 3 M€ aux conseils municipaux des 25 juillet 2016 et 31 mars 2017 à 4,7 M€ au conseil du 15 février 2018 (avec des ajouts dont le bowling), puis à 5,17 M€ aujourd'hui (tous les chiffres sont HT) soit une augmentation de plus de 72% en 3 ans ! Le montant TTC à financer est donc au total de 6,2 M€.

Dans le même temps les subventions attendues baissent de près de 50% pour se limiter à 1,6 M€ (contre 3,1 M€ espérés en 2018). Le taux de subvention attendu diminue donc puisqu'alors qu'il devait être d'au moins 60% en 2017 et même de près de 66% en 2018, il ne serait désormais plus que de 30%, alors même qu'il avait toujours été question de ne réaliser qu'à condition d'obtenir des subventions d'au moins 50%. Je vous renvoie aux comptes rendus des différents conseils municipaux de 2016 à 2019 et notamment la délibération du conseil municipal du 26 février 2019 qui conditionnait l'engagement de la commune à l'obtention des arrêtés de subvention pour un taux minimum de 50%, ce qui, rapporté au budget actuel, supposerait un total de subventions de 3,1 M€, deux fois plus que le plan présenté au dernier conseil.

La baisse des subventions et la hausse du coût du projet ont comme conséquences que le coût à la charge de la commune passe de 2,8 M€ à 4,6 M€, une augmentation de 1,6 M€ soit une augmentation de 61 %.

Les fonds propres apportés par la commune n'ayant pas augmentés entre temps, c'est bien un emprunt de 2,1 M€ sur 30 ans qui a été proposé au dernier conseil municipal. Même si la commune obtient de bonnes conditions d'emprunt (très longue durée de 30 ans, très bon taux de 2% à 2,5%) l'annuité de remboursement s'établirait aux alentours de 100.000€ par an, auxquels il faudra ajouter les annuités de l'emprunt de 417.000 € déjà contracté en 2019, et le préfinancement de la TVA sur 3 ans pour 1 M€. L'effort financier pour le remboursement d'emprunts sera considérable : près de 490.000€ les trois prochaines années (soit 90% de l'autofinancement annuel moyen de ces cinq dernières années qui a été de 550.000€), puis environ 143.000€ les quatre années suivantes et 100.000€ pendant les 23 années restantes.

- Coût de fonctionnement

Nous avons déjà largement débattu des coûts de fonctionnement de cet équipement restant à la charge de la commune, qui font l'objet de calculs détaillés dans l'expertise externe que nous avons financée et que nous avons communiquée au conseil municipal en 2019. Ils seront selon nous d'au minimum 150.000 € par an (chiffre également évoqué en conseil municipal),

variables en fonction du nombre de spectacles programmés, puisque chaque spectacle générera des frais supplémentaires à la charge de la commune. Il est illusoire d'espérer ne serait-ce qu'un équilibre des coûts d'exploitation. Et il conviendrait d'y ajouter, au bout de quelques années, les inévitables frais de gros entretien que génère tout bâtiment recevant du public (normes de sécurité, d'accessibilité, contrôles techniques, etc.).

Au total, en réalisant un tel investissement, cet alourdissement des « charges fixes » obèrerait dangereusement sa capacité d'investissements courants (et même la supprimerait pendant les 3 premières années sauf à emprunter encore plus). Le vote au dernier conseil en fournit une parfaite illustration puisque d'ores et déjà des arbitrages sur le budget 2020 ont été faits au détriment d'autres projets.

- Prendre en compte les données du monde d'aujourd'hui

Ce projet a été conçu il y a plus de 4 ans. Le monde a changé, tout particulièrement en 2020. Les données partielles disponibles sur les réservations de la prochaine saison d'hiver n'incitent pas à l'optimisme : même si l'enneigement est au rendez-vous, la fréquentation touristique est partout prévue en baisse en Europe. Cela fragilisera les acteurs économiques qui contribuent aux recettes fiscales de la commune, même si ces dernières sont de moins en moins dépendantes de l'activité économique et de plus en plus des dotations de l'Etat. Il faut également rappeler la situation financière fragile de la SEM des Ecrins, dont la commune a garanti partiellement les emprunts. Tous ces éléments incitent à la prudence en matière d'investissement public et d'engagement financier sur le long terme.

Nous nous interrogeons sur la décision d'engager la commune et ses citoyens contribuables sur un horizon évoqué de 30 ans pour financer un projet dont les fondements renvoient à des modèles touristiques du passé, très à la mode il y a 20 ans et dont beaucoup constituent déjà aujourd'hui des « éléphants blancs » en station. Il nous paraîtrait plus judicieux de doter la commune d'une stratégie touristique tenant compte des réalités d'aujourd'hui.

Cette prudence n'est pas synonyme d'immobilisme. Il convient au contraire d'évaluer avec pertinence et orienter les financements vers des projets qui seraient de nature à contribuer à l'attractivité du territoire. Le projet de salle multiactivités tel qu'il est présenté, ne l'est pas.

Nous pensons par ailleurs qu'un projet d'une telle ampleur devrait a minima faire l'objet d'un débat public que la commune aurait tout intérêt à organiser et auquel l'ASCOPSV est prête à contribuer dans un esprit constructif et de proposition.

J'espère, Monsieur le Maire, mesdames messieurs les conseillers, vous avoir éclairés sur les très grands risques financiers que prendrait la commune en réalisant cet investissement tel qu'il est prévu et pour le montant annoncé. Je sollicite un entretien avec vous lors de mon prochain passage à Puy saint Vincent du 7 au 10 novembre prochain pour en discuter.

Soyez assurés de mes salutations les plus sincères.

Eric GUILPART
Président de l'ASCO-PSV
Contact.ascopsv@gmail.com ou (eguilpart@hotmail.com)

Copies : M. le président de la CC du Pays des Ecrins
Mme la Sous-préfète de Briançon